

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1236

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 8 BIS B**

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-Nupes proposent de rendre systématique la cession du matériel d'adaptation du travail des personnes en situation de handicap à la nouvelle entreprise.

L'aménagement du poste de travail relève de l'obligation de l'employeur. Pour être efficaces, ces équipements doivent être particulièrement personnalisés pour le travailleur en situation de handicap,

ce qui peut s'avérer coûteux. Les "aides à l'adaptation des situations de travail des personnes handicapées" existantes sont parfois insuffisantes, les procédures conduisant à leur attributions peuvent également prendre du temps. Pour ces raisons, le travailleur en situation de handicap peut limiter sa mobilité professionnelle, craignant que l'adaptation de son poste de travail soit freiné par des contraintes budgétaires ou logistiques.

Si les dispositions introduites par l'article cherchent à y répondre, il ne faudrait pour autant s'arrêter au milieu du gué : nous proposons donc de rendre systématique la cession des équipements d'adaptation.